



Future déviation du Val d'Essonne : fini les embouteillages!

Pour les nombreux automobilistes et usagers qui empruntent la RN 191, la circulation était devenue trop difficile et les embouteillages trop fréquents. **Il était donc indispensable de trouver une solution adaptée pour désengorger cet axe routier** aux abords des communes de Ballancourt-sur-Essonne, de Fontenay-le-Vicomte, de Mennecey, d'Ormoy, et du Coudray-Montceaux.

Aujourd'hui, le tracé de principe de la desserte du Val d'Essonne vient d'être approuvé et voté officiellement par le Conseil Général. Ce tracé s'articulera avec le projet d'élargissement de la RD 74 en 2x2 voies, entre Ballancourt-sur-Essonne et Chevannes. La desserte du Val d'Essonne, prendra la forme d'une 2x1 voies, avec une piste cyclable. **Cette initiative est l'aboutissement d'un partenariat constructif entre la Communauté de Communes du Val d'Essonne, la Communauté d'Agglomération Seine Essonne et le Conseil Général.**

Plan local de Déplacements : priorité aux circulations douces !



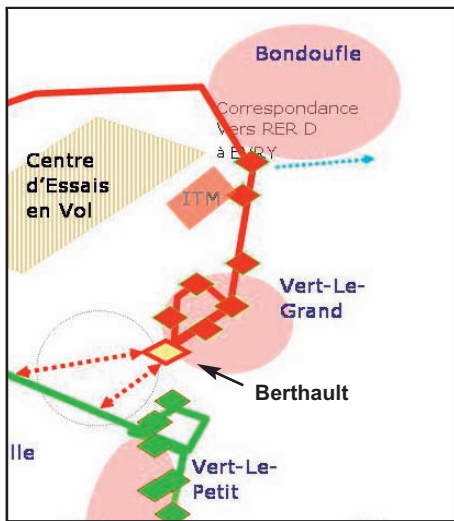
Le Plan Local de Déplacements (PLD) est le document par lequel la Communauté de Communes du Val d'Essonne décline à l'échelon local le Plan de Déplacements Urbain, mis en place au niveau Régional. **Celui-ci a pour ambition d'assurer un équilibre durable entre les besoins de mobilité des Franciliens et la protection**

de leur environnement et de leur santé. L'objectif principal est la diminution du trafic automobile par l'usage des transports collectifs, le développement du covoiturage et la réalisation de circulations douces. Ainsi, les modes «doux» de déplacements (vélo, marche à pied, rollers, etc.) constituent une priorité pour notre Collectivité.

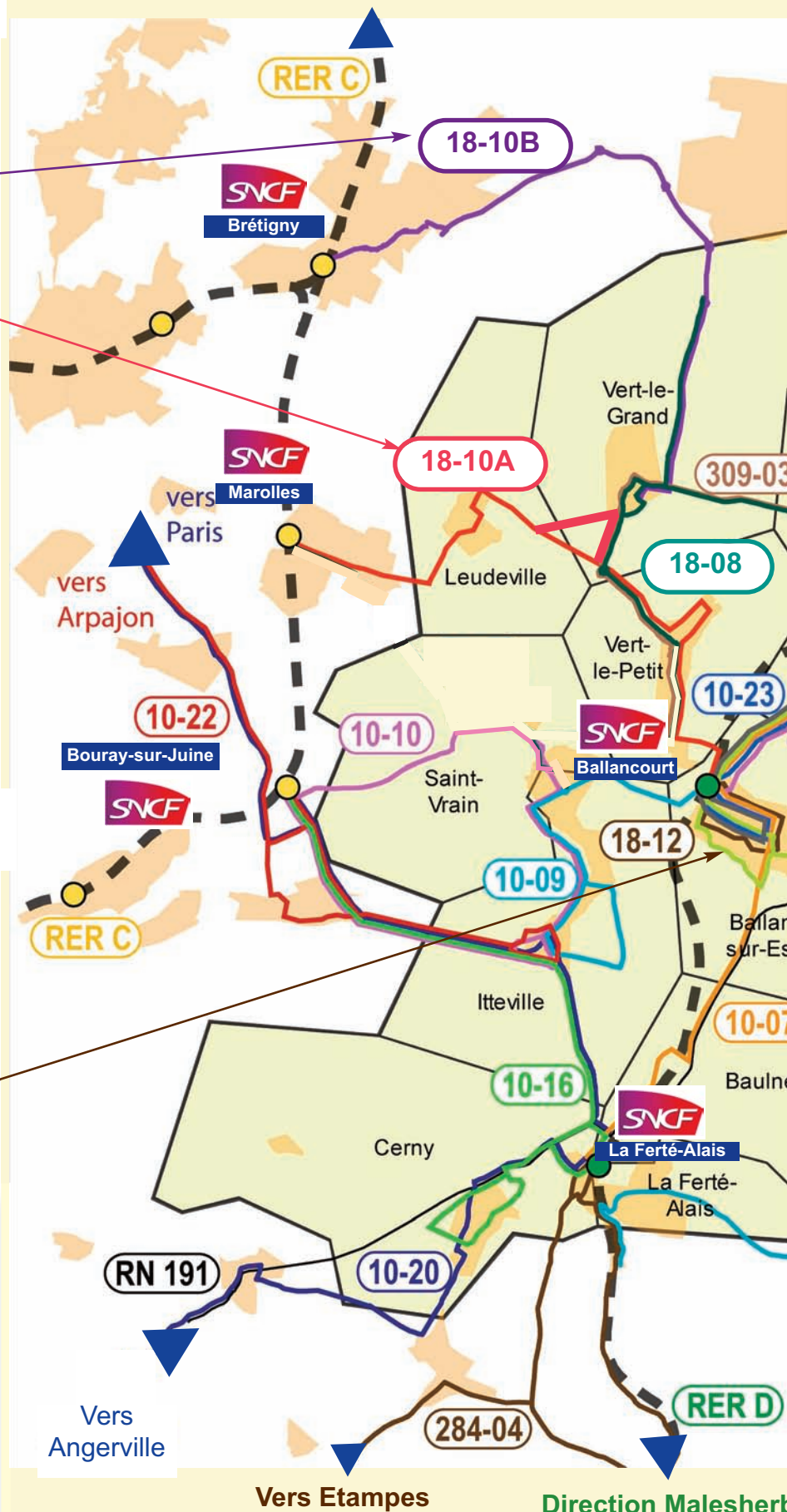
Attention, pensez à valider votre titre de transport !

Dès votre entrée à l'intérieur du bus, la validation de votre titre de transport est obligatoire sous peine d'amende d'un montant de 30 euros minimum

Interconnexion de la ligne 18-10 A et 18-10B



Direction Paris gare d'Austerlitz

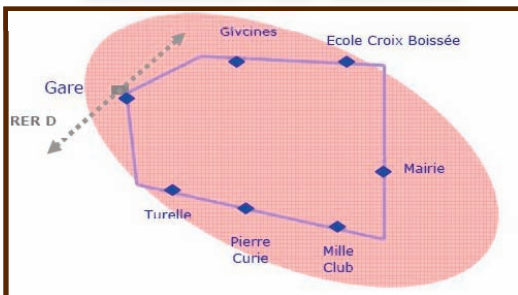


Depuis le 8 octobre 2007, les lignes 18-10A et 18-10B sont interconnectées à l'arrêt « **Berthault** » de Vert-le-Grand aux horaires suivants : 6h50 – 7h18 – 19h10 – 19h41 et 20h21.

De ce fait, les Ballancourtois et les Petits Vertois ont la possibilité de se rendre à Brétigny-sur-Orge à ces horaires. Les temps de correspondances entre les deux lignes sont de 22 mn le matin et de 10 à 15 mn le soir.

Restructuration de la ligne 18-12

Interne Ballancourt-sur-Essonne

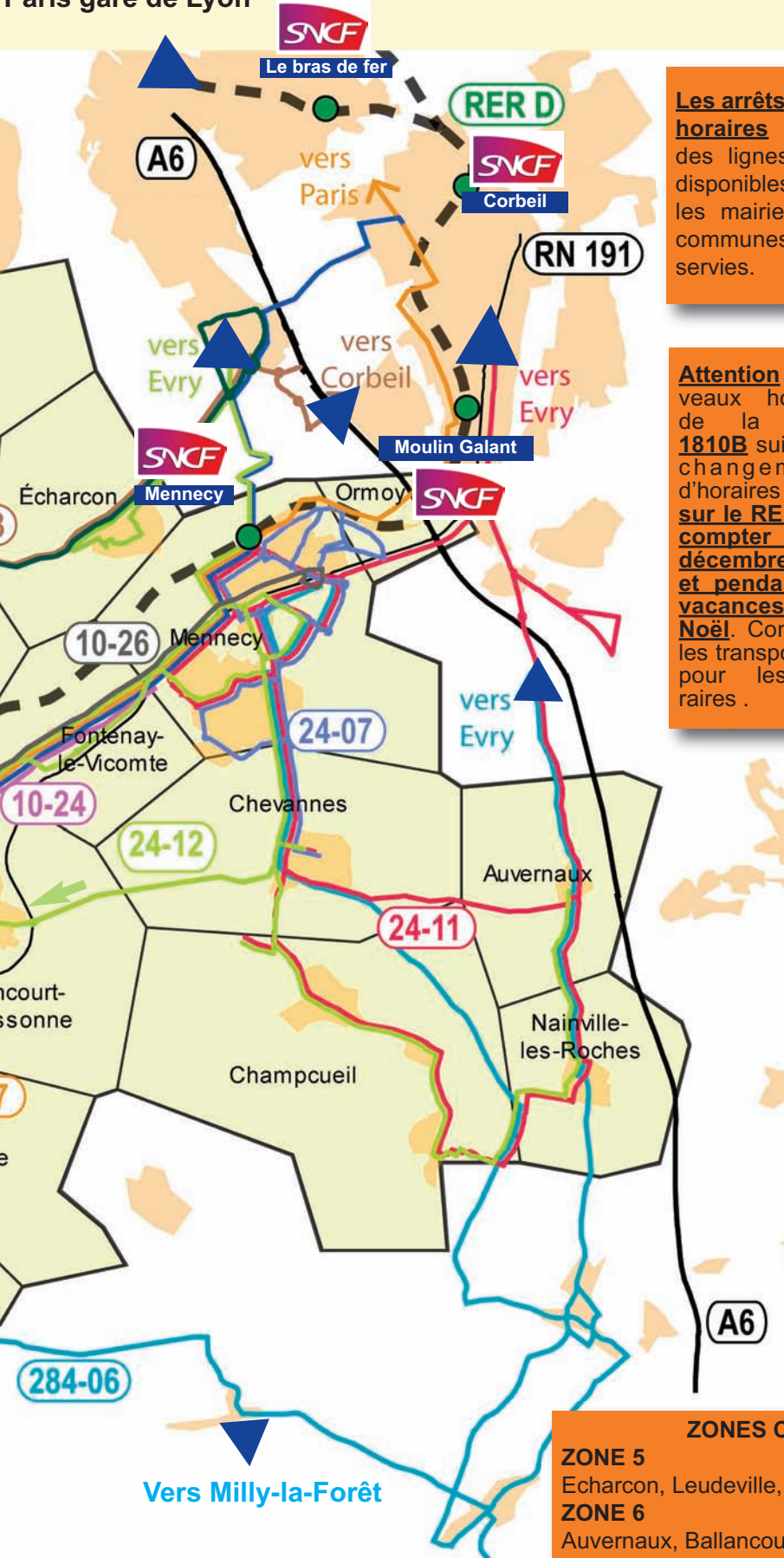


La ligne 18-12 a vu son offre augmentée depuis le 27 août 2007 : un nouvel itinéraire desservant les quartiers sud de la ville (arrêts Turelle, Pierre Curie et Mille Club) et des courses supplémentaires ont été ajoutées pour offrir une fréquence au quart d'heure matin et soir.

Les cartes Oranges, Navigo, Intégrale, Imagine'R, etc. sont acceptées sur la ligne. Venez découvrir la ligne 18-12, bonne alternative économique à la voiture pour le trajet domicile/gare.

AUX SCOLAIRES SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

Direction
Paris gare de Lyon



Les arrêts et les horaires précis des lignes sont disponibles dans les mairies des communes desservies.

Attention : Nouveaux horaires de la **ligne 1810B** suite aux changements d'horaires SNCF sur le RER C, à compter du **10 décembre 2007 et pendant les vacances de Noël**. Consultez les transporteurs pour les horaires.

INFOS CORRESPONDANCES

Pour plus d'information :

18-08 (Corbeil ↔ Vert-le-Grand)
 18-10A (Ballancourt ↔ Marolles)
 18-10B (Vert-le-Grand ↔ Brétigny)
 18-12 (Ballancourt ↔ Ballancourt)

VEOLIA
TRANSPORT

tél - 01 60 85 32 76
 site - www.veolia-transport-idf.fr

10-07 (La Ferté-Alais / Paris Denfert R)
 10-09 (Itteville ↔ Ballancourt)
 10-10 (Itteville ↔ Bouray)
 10-16 (Cerny ↔ Bouray)
 10-20 (Angerville ↔ Paris)
 10-22 (Itteville ↔ Lycées Arpajon)
 10-23 (Ballancourt ↔ Lycée Corbeil)
 10-24 (Fontenay ↔ Collège Ballancourt)
 10-26 (Ballancourt ↔ Lycée Mennecey)

TRANSDEV
CEAT

Tél - 01 69 46 69 01
 site - www.ceatransports.com

309-03 (Corbeil ↔ Vert-le-Petit)
 24-07 (Mennecey ↔ Ormoy)
 24-11 (Champcueil ↔ Evry)
 24-12 (Champcueil ↔ Evry)

STA
Keolis

Tél - 01 69 90 75 75
 site - www.sta-keolis.fr

284-04 (La Ferté-Alais ↔ Etampes)
 284-06 (Oncy/Ecole ↔ Mennecey, Corbeil ou Evry)

LES CARS BLEUS
 Tél - 01 64 98 85 21

Recherche d'itinéraires :
www.transport-idf.com
Tarifcation : www.optile.com
Transilien : www.transilien.fr
Ratp : www.ratp.fr
Personnes à mobilité réduite :
www.infomobi.com

ZONES CARTE ORANGE/ NAVIGO

ZONE 5
 Echarcon, Leudeville, Ormoy, Vert-le-Grand

ZONE 6
 Auvernaux, Ballancourt, Baulne, Cerny, Champcueil, Chevannes, La Ferté-Alais, Fontenay-le-Vicomte, Itteville, Mennecey, Nainville-les-Roches, Saint-Vrain, Vert-le-Petit

Cartes de transports scolaires : un bilan positif

Dans le dernier numéro de notre lettre d'information, nous vous avons indiqué les démarches à suivre pour l'obtention de la carte de transport scolaire, et ce afin que vos enfants puissent bénéficier des transports en commun dès la rentrée scolaire.

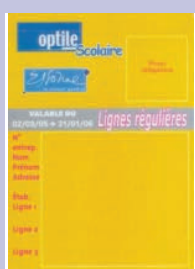
Le bilan des cartes de transports est aujourd'hui positif. Grâce à l'information diffusée dès cet été, nous avons pu traiter 2/3 des demandes dès la fin juillet contre la moitié l'année précédente à la même époque. Nous

tenons donc à vous remercier car cette anticipation a permis à notre Collectivité ainsi qu'aux Transporteurs de travailler dans de bons délais.

Toutefois, nous avons remarqué qu'il y avait parfois confusion entre les différents titres de transport, notamment entre la « Carte Imagine'R », la « Carte Optile Scolaire Lignes Régulières » et la « Carte Optile Scolaire Circuits Spéciaux ». **Attention, ces trois titres de transports sont totalement différents et ne s'appliquent pas sur les mêmes réseaux :**



- **Carte Imagine'R** : Ce titre de Transport, réservé aux jeunes de moins de 26 ans, étudiant, collégien ou lycéen, **n'est pas utilisable sur les circuits scolaires spéciaux.**



- **Carte Optile Scolaire Lignes Régulières** : Cette carte est réservée aux élèves sous réserve du respect de certaines conditions (carte scolaire, distance entre domicile et établissement scolaire, âge) et n'est délivrée – par les transporteurs - que sur les lignes régulières des réseaux Optile. Elle est utilisable exclusivement pendant la période scolaire et permet à l'élève d'effectuer un trajet par jour domicile/école (aller-retour).



- **Carte Optile Scolaire Circuits Spéciaux** : Cette carte est délivrée par la Communauté de Communes du Val d'Essonne, et est valable uniquement sur les circuits scolaires spéciaux. Ces circuits sont réservés uniquement aux enfants du territoire et desservent les établissements scolaires, hors vacances scolaires (un trajet par jour domicile/école aller-retour).

Pour un meilleur accès aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

En partenariat avec le Conseil Régional d'Ile de France, le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) et le Conseil Général de l'Essonne, la Communauté de Communes du Val d'Essonne souhaite intensifier sa politique de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des points d'arrêt de bus.

C'est la raison pour laquelle, notre Collectivité a

souhaité la mise en place d'une Commission «Accessibilité» afin de programmer, à échéance 2015, la réalisation de ces équipements pour chaque ligne de bus qui maille le territoire du Val d'Essonne.

Dès aujourd'hui, tous les nouveaux matériels acquis doivent être accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.